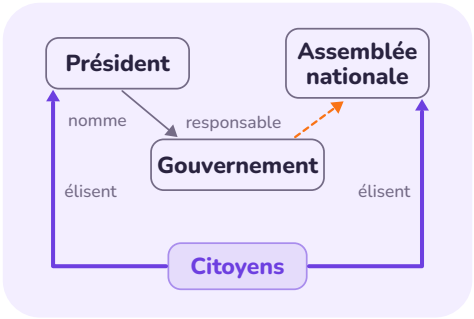
SES · SECONDE

Organisation politique

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Pouvoir politique et État

- Pouvoir politique : des décisions qui s'imposent à toute la société.
- Légitimité traditionnelle, charismatique ou légale-rationnelle (Weber).
- État : monopole de la violence physique légitime. État de droit : gouvernants soumis au droit.

2 Séparation des pouvoirs

- Montesquieu (1748) : « le pouvoir arrête le pouvoir ».
- Le législatif fait la loi, l'exécutif l'applique, le judiciaire juge.
- Présidentiel : séparation stricte. Parlementaire : souple (censure, dissolution).

3 L'exécutif de la Ve République

- Président : suffrage universel direct, 5 ans, deux mandats consécutifs au plus.
- Il nomme le Premier ministre et peut dissoudre l'Assemblée nationale.
- Gouvernement : conduit la politique de la Nation, responsable devant l'Assemblée.

4 Parlement et Conseil constitutionnel

577 députés pour 5 ans, 348 sénateurs pour 6 ans

- Parlement : vote la loi, contrôle le Gouvernement, évalue les politiques publiques.
- Sénat : suffrage indirect, renouvelé par moitié tous les 3 ans.
- Conseil constitutionnel : 9 membres, contrôle la conformité des lois à la Constitution.

5 Modes de scrutin

quotient électoral = suffrages exprimés ÷ sièges

- Majoritaire : le premier gagne ; majorité nette, petits partis sous-représentés.
- Proportionnel : sièges selon la part des voix ; représentation fidèle, coalitions.
- Législatives : majoritaire à deux tours. Européennes : proportionnelle, seuil de 5 %.

6 Partis et acteurs

- Parti : conquérir et exercer le pouvoir par les élections (article 4).
- Associations, syndicats, groupes d'intérêt : influencer sans gouverner.
- Médias : informer et faire vivre le débat public.

7 Démocratie représentative et participative

- Représentative : élire des représentants. Directe : référendum (article 3).
- Vote des femmes depuis 1944, droit de vote à 18 ans depuis 1974.
- Participative : consultations, budgets participatifs, pétitions.

Pièges à éviter

- Confondre le pouvoir exécutif (appliquer la loi) et le pouvoir législatif (la voter).
- Croire que le Sénat peut renverser le Gouvernement ou être dissous.
- Ranger le Conseil constitutionnel dans l'autorité judiciaire.
- Confondre part des voix et part des sièges au scrutin majoritaire.
- Prendre l'abstention pour une forme de participation politique.